



Réunion du CA du 10 Octobre 2017

1- Points sur les différentes commissions

- Informatique :

A été mis en discussion le changement de format d'écriture , l'hébergement sur un autre site. Quel est le « site » le plus regardé ? : site du DMG, du Cogems, Facebook ou Twitter ?

Pour le moment, il n'existe pas beaucoup de partage sur ces sites.

O. Kandel peut gérer la mise à jour jusqu'à dépassement de ce type de site.

Intérêt d'un blog ? Il faut tenir la trame et cela réclame beaucoup de travail, peu intéressant pour nous.

Il faut se poser la question du coût du site et de sa maintenance : un membre du Cogems, Brigitte ?

Il serait intéressant qu'une « boîte à outils » soit intégrée au site du Cogems.

Nous utiliserions alors le site plutôt comme ressources et Twitter/Facebook comme ouverture sur l'information rapide.

Relance pour faire connaître le site au gens à demander au secrétariat.

- Evaluation :

* Du CRP :

Suite aux difficultés rencontrées lors de la dernière évaluation, une réunion tri-partite (Cogems, CRP et DMG) aura lieu le 8/11/2017.

* Premier retour de la deuxième évaluation lancée par le CoGEMS

Pour rappel, un premier questionnaire inspiré du travail de Créteil avait été mis en ligne le semestre dernier et a été remis en ligne pour l'évaluation de ce semestre. Au jour de la réunion, il existait 2/3 de répondants, chiffres identiques par rapport au semestre dernier.

Nous demandons s'il y a possibilité que le DMG soutienne cette demande, et qu'elle soit rediffusée sur la liste du Collège. Pas d'objection.

La question qui est posée est que le Collège doit-il continuer à prendre en charge cette évaluation ? Et quelle suite donnée ensuite (obligation de reformation?) ? Où est le rôle du Collège ?

Il faut traiter ces évaluations pour effectuer des repérages et déterminer ce qui relève de l'acceptable ou non. Ceci sera rediscuté le 8/11.

- Communication :

Détermination de la fréquence de la newsletter : proposition début de chaque semestre.

Création d'un domaine info-cogems-pc@orange.fr, avec INFO COGEM qui s'affichera, elle est actuellement valide.

« Le saviez-vous?... » ou « flash info n° » de ce qui se passe tous les mois (date AG...), publicité pour formation.

La prochaine devrait parler de la diminution des stages niveau I au profit des externes (120 à 108 internes) avec les interrogations qui peuvent exister à ce sujet, un PDF fait par le DMG sera fourni pour prendre en charge l'absence des internes.

2 - AG : finalisation de l'organisation

La date retenue est celle du 20/01/018, aux Ruralies.

Nadia nous récapitule la réunion départementale de Charente Maritime où était présent une quarantaine de MSU.

- Moment convivial
- Plénière et présentation
- Groupe de 5/6 d'échanges
- Mise en commun des questionnements
- Rapport : beaucoup de questions très pratiques, et quelques revendications par rapport aux évaluations (les MSU souhaitent avoir accès à ce qu'on leur reprochait), plus difficile à modérer.
- Difficulté de répondre aux questions
- Dichotomie évaluations/nouveaux arrivants.

Mail de remerciements envoyés, réponses données dans la mesure des possibilités.

Les ateliers:

- Echanges de pratique
- Evaluation des MSU

L'AG aura lieu le matin puis les ateliers l'après midi.

Tout le monde devrait être présent sauf une personne du CA.

Organisation de qui fait quoi : à renvoyer pour organisation en fonction des désirs de chacun.

3 - Résiliation (au 31 Décembre) de la convention ARIA-COGEMS pour le secrétariat

Il existe actuellement une convention avec l'association ARIA (addiction) pour la gestion du secrétariat (coût de 1000 à 1500 euros par mois environ). Brigitte DRAPT doit partir à la retraite au 31/12 (mais création d'une micro entreprise secrétariat et elle ne voit pas d'objection à continuer avec le Collège).

Il faut donc dénoncer la convention au 31/12 et débiter un contrat avec elle au 1/2/2018 (lien sera fait quand même pour Janvier).

Il faut juste changer l'adresse postale (ligne tel, même adresse mail).

La facturation est au temps passé et facturation fournitures. Elle est estimée à 1500 euros par mois pour 41h.

Dénonciation convention : adopté à l'unanimité.

Pour nouveau secrétariat : adopté à l'unanimité.

Le courrier est prêt.

4 - Modifications du Règlement Intérieur

ARTICLE 2 : LES COTISATIONS Le paiement de la cotisation est obligatoire, l'absence de versement suspend les fonctions de maître de stage. Le montant de la cotisation annuelle est fixé en Assemblée Générale. Il est de 30EUR et gratuit la première année d'adhésion. Il était passé à 46 euros, modification à faire.

Il faut changer l'écriture du règlement intérieur : montant est à 46 euros.

Adopté à l'unanimité

5 - Dossier MCA :

Le DMG recrute des Maîtres de Conférence Associés. Historiquement, ils étaient recrutés parmi les membres du Collèges. Ce recrutement est maintenant élargi par la nomination des CCA.

Le CNGE nous a demandé de proposer des postes. Deux MSU ont posé leur candidature mais l'un d'eux a réculé (trop tôt pour lui). La personne intéressée a envoyé son CV qui a été communiqué au CA qui doit décider s'il appuie cette candidature.

Vote du CA pour appui de la candidature par le Collège : contre (8), pour (2), abstention (6) : pas de soutien du Collège

9 - Intervention du Dr BINDER

- Il nous a expliqué comment il tentait actuellement de dénouer les problèmes relationnels entre libéraux, nommés, universités : très complexe et délicat mais volonté d'avancer.
 - Nécessité de réécrire tous les statuts du RI du DMG.
 - Précision que le DMG comprend tous les MSU, et qu'il se positionne donc comme Directeur de tous ceux qui ont un contrat avec l'université afin de les représenter. En effet, le Cogems n'existe pas, comme interlocuteur, pour l'université.
 - Les agréments sont signés par le Directeur du DMG.
 - Nous avons tendance actuellement à couper et opposer DMG et Cogems alors que Cogems fait partie du DMG. Le Cogems est une force de proposition et de recrutement. Il propose les formations, propose des MSU, nomme les représentants formation, propose les responsables départementaux mais la gestion des actions appartient aux nommés et au staff.
- Concrètement, les responsables départementaux sont « chapeautés » par le responsable des stages nommé qui va être Pierrick ARCHAMBAULT.
- la plupart des difficultés sur les agréments est due au secrétariat de la faculté car la gestion de ce secrétariat reste très problématique (scolarité mal gérée).
 - Philippe nous précise que son objectif est d'organiser un fonctionnement (DMG et COGEMS) indépendant des qualités ou du charisme du directeur, il doit se suffire à lui-même et fonctionner par le système de son organisation. Cette organisation se doit donc d'être claire et stricte, d'où l'intérêt des écritures de fonctionnement. Le montage de l'organisation des rapports entre les différents intervenants doit se faire par des écrits.
 - Le Président du COGEMS est présent dans toutes les instances puis il communique avec le CA du Cogems.
 - Evaluation des internes : **ce n'est pas une évaluation mais un ressenti**. Philippe a pris le parti de communiquer de réagir à la demande du CRP pour reprendre ce lien et qu'une réponse devait être donnée fin Août pour la constitution des listes de stage. Il a communiqué avec les intéressés 1 à 1 avec copie pour les responsables des stages départementaux concernés afin d'avoir des éclaircissements.
 - Communication DMG/COGEMS : le souhait de tous est d'arriver à travailler ensemble.